

COMPTE-RENDU DE REUNION 04

| Ph.1 Diag. | | | Ph.2 PADD | | | Ph.3 Règlement/OAP | | | | Ph.4 Arrêt | | Ph.5 Appro |
|------------|----|----|-----------|------|-----|--------------------|----|------|-----|------------|------|------------|
| 01 | 02 | 03 | 04 | 05PP | 06P | 07 | 08 | 09PP | 10P | 11 | 12PP | 13 |

Date : 08/07/2015

Brissac, Mairie – 09h30

INTERVENANTS :

Commune de Brissac :

- > Gilbert CAUSSE, Secrétaire général
- > Francis CUBIERES, Adjoint
- > Sylvie DE CHALAUENK, Adjointe
- > Jean-Claude RODRIGUEZ, Maire

Chargés d'études PLU :

- > Benoit ROBIN, architecte urbaniste,
- > Nicolas MAZARD, Géographe Urbaniste

OBJET DE LA REUNION :

Réunion de travail sur le Projet d'Aménagement et de développement durables.

DEROULEMENT DE LA REUNION :

La réunion débute à 09h30.

En préambule Monsieur Robin rappelle le planning de l'étude et indique à l'assistance qu'aujourd'hui les élus présents devront se prononcer sur le plan du PADD.

- **PADD**

Dans le cadre de la « grenellisation » et de l'« Alurisation » du PADD, Monsieur Robin rappelle les nouveautés liées à ces deux lois. Tous d'abord le PADD doit dorénavant fixer un objectif chiffré de réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers. Il doit également prendre des dispositions pour le développement des communications numériques.

Concernant le premier point, lors de la précédente période (1999-2010) la commune avait consommé 18 hectares d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Avant de pouvoir extrapoler un chiffre précis, il convient de définir avec la mairie d'un scénario démographique cohérent et réalisable.

Lors de la précédente élaboration du PADD (non aboutie), la commune et le bureau d'études d'alors avaient définis comme perspective d'accueil de population, un scénario très ambitieux de 200 logements supplémentaires entre 2010 et 2030. Ces perspectives interpellent les urbanistes, cela semble être beaucoup trop important comme objectif pour une commune comme Brissac.

Monsieur le Maire insiste et explique que ces chiffres sont le fruit d'une réflexion sur l'avenir de la commune et que l'équipe municipale avait à l'époque décidé de mettre en place un projet « volontariste » afin de pérenniser et dynamiser la vie communale. Monsieur le Maire rajoute qu'un objectif de 10 logements par an avait été décidé. Ces projections avaient été validées en réunion des Personnes Publiques Associées (PPA), juste avant l'abandon de l'élaboration du PLU par le précédent bureau d'études.

Monsieur Mazard explique que ces chiffres ont été déduits d'un document de travail du précédent bureau d'études environnement et que le précédent projet de PADD en sa possession ne comporte aucun chiffre concernant la démographie ou le nombre de logements à édifier, ce qui est très étrange pour un document validé par les PPA

Monsieur le Maire, retrouve le document en question que les urbanistes découvrent seulement ce jour, où figurent les objectifs démographiques précédemment mentionnés (200 logements d'ici 2030).

Monsieur Robin estime qu'il faut tout de même prévoir un échange avec Madame Lounis de la DDTM34 sur cette question afin de solliciter son avis sur la question et anticiper un éventuel blocage à venir dans l'élaboration du PADD (*la date du 10 Septembre 2015 a finalement été arrêtée, consécutivement à la réunion).

Monsieur Mazard fait remarquer que, le temps faisant son œuvre, l'objectif de 10 logements par an appliqué à partir de 2015 jusqu'en 2030 n'engendrera plus que 150 nouveaux logements supplémentaires au lieu de 200...

Les urbanistes demandent si des données sur les permis de construire récemment accordés sont disponibles afin de jauger la dynamique actuelle. Entre 2010 et 2014, 14 permis de construire ont été délivrés pour des constructions nouvelles, Monsieur Mazard fait valoir que les 10 logements par an précédemment esquissés sont bien supérieurs à la réalité...

Les urbanistes soumettent un plan détaillé de PADD (cf. Annexe 1) aux élus présents afin que ceux-ci se prononcent sur son organisation et son contenu.

Monsieur le Maire insiste à nouveau sur le fait que la municipalité souhaite un développement modéré mais important !

La priorité pour l'urbanisation sera donnée à Brissac (haut et bas) et sera modérée sur le hameau de Coupiac, en permettant toutefois le comblement des dents creuses.

En dehors de certaines reformulations de titre à effectuer, Monsieur le Maire et les élus présents valident la reprise du document présenté par le bureau d'études.

Hormis les objectifs démographiques et leurs incidences en terme de logements qu'il conviendra donc de définir avec le concours de madame Lounis, le bureau d'études indique à la municipalité qu'un document de PADD provisoire sera rédigé d'après le plan soumis aujourd'hui, éventuellement amendé au regard du projet de PADD antérieur, plus abouti, porté ce jour à la connaissance des urbanistes, afin d'établir dans l'été un document suffisamment abouti

- **Prochaine réunion**

Il est convenu, suite à la réunion, qu'une réunion relative au PADD se tiendra le jeudi 10 Septembre 2015 à 10h00 en mairie de Brissac.

La réunion s'achève à 11h50

Fait à Montpellier le 08/07/2015.

Rédacteur :

- Benoit ROBIN, architecte-urbaniste,
- Nicolas MAZARD, géographe-urbaniste

NB : Nous vous remercions de nous faire part de vos demandes de compléments et corrections sous huitaine, après quoi ce compte-rendu sera considéré comme validé.

Projet de PADD – Plan provisoire

1. Mettre en valeur les sites, les paysages et le patrimoine

- Mettre en valeur les sites, maintenir les vues
- Préserver les perspectives vers les reliefs marquants et vers les paysages ouverts
- Mettre en valeur le patrimoine architectural
- Protéger le petit patrimoine bâti, et les trames végétales

2. Protéger l'environnement et la biodiversité

- Préserver la biodiversité et les milieux naturels
- Conforter les trames verte et bleue
- Se prémunir des pollutions et nuisances
- Maitriser les consommations énergétiques

3. Accueillir de nouveaux habitants et dynamiser la vie communale

- Accueillir de nouveaux habitants
- Développer le parc de logements
- Diversifier l'offre de logements et les typologies d'habitat
- Mettre en place une politique foncière pour faciliter l'accès au logement
- Maintenir le niveau d'équipement / le développer en adéquation avec l'accueil des nouveaux habitants
- Promouvoir cohésion sociale et qualité de vie pour tous

4. Maitriser le développement urbain, modérer la consommation foncière

- Préserver le caractère rural de la commune
- Conforter en priorité Brissac (le bas et le haut)
- Intégrer les risques (notamment à Coupiac)
- Renouveler le tissu bâti ancien, densifier les extensions urbaines pavillonnaires
- Envisager la mutation (+ extension) du site de la papèterie
- Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers

5. Conforter l'activité économique sur l'ensemble du territoire et favoriser la mixité fonctionnelle des ensembles bâtis

- Accompagner le monde agricole / maintenir et développer l'activité
- Consolider l'économie touristique
- Soutenir l'économie locale / maintenir les services à la population
- Maintenir les services publics
- Développer le télétravail
- Préserver la vie sociale, ludique, culturelle, associative et événementielle

6. Organiser les déplacements et développer les communications

- Améliorer la mobilité sur le territoire (relations extra-communales, TC, covoiturage)
- Organiser le stationnement (stationnement résidentiel, accueil touristique, fréquentation des sites naturels)
- Développer les modes de déplacements doux (connexions douces inter-quartiers, liaisons entre les hameaux et à l'échelle intercommunale, desserte des sites et du patrimoine, randonnée)
- Satisfaire les besoins présents et futurs en matière de communications numériques (réseau, desserte des habitations, points de connexion publics)